



PRÉFET DU RHÔNE

**Demande d'agrément d'un garde particulier**

Première demande d'agrément

Renouvellement de l'agrément

*Partie à remplir par le **commettant** (propriétaire ou détenteur des droits d'usage)*

Je soussigné(é) :

Madame  Monsieur

Nom :

Prénom :

Président de : (précisez l'ACCA, l'AAPPMA...)

Domicilié(e) à

Code Postal

Commune :

Téléphone :

Sollicite l'agrément d'un garde :

garde particulier

garde-pêche particulier

garde-chasse particulier

garde des bois particulier

garde du domaine routier

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

à

Adresse

Code Postal

Ville

Téléphone :

Profession :

Pour assurer la surveillance des biens suivants :

Fait à

le,

Signature du commettant :

Partie a remplir par le garde

Je soussigné (e) :  
(Nom, prénom)

, atteste sur l'honneur (\*)

- n'avoir jamais exercé les fonctions de garde dans le passé ;
- avoir exercé les fonctions de garde dans le passé. Dans cette hypothèse, joindre une copie du précédent agrément en qualité de garde ;
- que je n'exerce pas les fonctions d'officier de police judiciaire, d'agent de police judiciaire ou d'agent de police judiciaire adjoint, d'ingénieur technicien ou agent de l'office national des forêts et des services forestiers de la Direction Départementale ou Régionale de l'agriculture et de la forêt, d'agent du Conseil Supérieur de la pêche, de l'Office que je ne suis ni propriétaire ou détenteur de droits réels immobiliers des propriétés qui sont soumises à ma surveillance ;
- ne pas être membre du conseil d'administration de l'association qui me commissionne (art. 29.1 du code de procédure pénale) ;

Signature du garde :

Fait à le ,

---

**liste des pièces a fournir**

- une pièce justificative de l'identité du garde particulier (carte d'identité, passeport, acte de naissance ou copie du livret de famille) ;
- la commission délivrée au garde particulier;
- la demande de reconnaissance d'aptitude technique accompagnée des certificats de formation en cas de première demande
- la demande de reconnaissance d'aptitude technique en cas de renouvellement, accompagnée d'une copie du précédent agrément ;
- l'arrêté reconnaissant l'aptitude technique du garde particulier (obligatoire pour le renouvellement).
- tout document établissant que le demandeur dispose des droits de propriété ou d'usage sur le territoire que le garde particulier sera chargé de surveillance. Si l'employeur est le propriétaire des parcelles surveillées, la copie de l'acte de propriété de ces parcelles. Si l'employeur est détenteur de droits de chasse ou de pêche, la copie des justificatifs de droits de chasse ou de pêche sur les parcelles surveillées. Pour la localisation des territoires, possibilité de verser un plan (cadastral, IGN...).

**Pour un garde-chasse, il est demandé de fournir également** la photocopie du permis de chasser, ainsi que la carte d'agrément délivrée et complétée par le commettant, signée par le commettant et le garde.